

## Séance du 9 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 9 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présents** Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE et Patricia VIOLET, Messieurs Gilles FLORIS, Jean-Paul TERROT, Guy FAURE, Christian ALAIZE, Pascal KEINBORG et Guillaume LONGUENESSE.

**Etaient absents excusés** : Monsieur Pascal KEINBORG qui avait donné procuration à Madame Frédérique LECOINTE, Monsieur Guy FAURE qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN, Monsieur Jean-Paul TERROT qui avait donné procuration à Monsieur Christian ALAIZE, Madame Cécile ROBERT.

**Secrétaire de séance** : Madame Frédérique LECOINTE

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération N°1 - Modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation territorial :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 août 2015 qui avait créé un poste d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe de 20h58 mn par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la délibération du 5 janvier 2016 portant le temps de travail de ce poste à 22 heures hebdomadaires, et l'application du protocole PPCR au 1<sup>er</sup> janvier 2017 modifiant le grade en « adjoint d'animation échelle C1 ».

Il rappelle également qu'à compter de la rentrée de septembre 2018, l'école de Montjoux va passer à la semaine de 4 jours, ce qui modifie le temps de travail de l'agent.

Après s'être entretenu avec l'agent, Monsieur le Maire propose de porter le temps de travail de ce poste à 20 heures 30 minutes par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 en accord avec l'agent.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTTE la modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour 20 heures 30 minutes par semaine,  
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Délibération N°2 - Subvention à l'association « la Route du Lez » :**

Monsieur le Maire présente un courrier de l'association de parents d'élèves « la route du Lez », rappelant que cette année l'association a organisé une activité piscine pour les élèves de l'école de la Roche-Saint-Secret-Béconne. Il y a eu 10 séances d'une demi-journée à la piscine de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour un coût total de 2300 €, soit 62 € par enfant. L'association sollicite une aide financière exceptionnelle de la commune pour cette activité. Cela s'inscrit dans les mesures de prévention liées aux accidents qui surviennent dans les milieux aquatiques. Un programme ministériel a été mis en place afin que les enfants puissent très tôt avoir l'aisance nautique nécessaire.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 € par enfant de Montjoux soit 300 € à l'association « la route du Lez ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à l'association « la route du Lez »,  
DIT que les crédits sont inscrits au compte 6574,  
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Présentation du rapport d'activité 2017 du SYndicat des Portes de Provenances (SYPP) et du débat à la CCDB sur le maintien de la Redevance Ordures Ménagères (REOM) ou le passage en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Entre 2008 et 2017, le tonnage moyen des déchets à traiter est passé de 330 à 280, conséquence de l'amélioration du tri. Le territoire de Dieulefit-Bourdeaux est cité en exemple avec ses 230 tonnes de déchets à trier ce qui représente le taux le plus bas de l'ensemble des communautés de communes.

Il est également à noter que la CCDB siège dorénavant au sein du SYPP.

Une étude est en train d'être menée sur l'opportunité de la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM. Après une première phase d'étude comparative entre taxe et redevance, le groupe de travail composé d'élus de la CCDB étudiera les incidences et les coûts, les avantages et les inconvénients et soumettra ses propositions au Conseil Communautaire.

L'autre point qui est à extraire du rapport est la collecte des déchets Bio qui est à organiser avant 2023.

Egalement, la taxe d'enfouissement qui est aujourd'hui à 24€ la Tonne, passera en 2021 à 32€ pour atteindre 43€ en 2022.

Ce rapport est consultable sur le site [www.sypp.fr](http://www.sypp.fr)

### **Présentation du rapport d'activité Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales**

Les 3 ambitions du Parc sont :

- valoriser les atouts naturels et humains
- soutenir l'identité locale et les circuits courts
- aménager les sites dans un esprit solidaire et durable

Dans le cadre de l'aménagement du village, des chantiers pédagogiques organisés par le PNR et encadrés par des professionnels pourraient ainsi avoir lieu afin de former le grand public à la construction en pierre sèche.

### **Présentation du rapport d'activité EPORA (Établissement public foncier d'État au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes)**

Une des missions de l'EPORA est de « rendre propre » un site pollué pour ensuite le restituer à la commune concernée. Elle a donc une vocation d'utilité publique.

Ce rapport est consultable sur le site [www.epora.fr](http://www.epora.fr)

### **Point sur le projet Espaces Publics**

Le CETOR a validé la quasi totalité des propositions d'aménagement du village, notamment la zone de rencontre.

Seule la proposition relative à l'écluse route de Teyssières est à revoir.

Le comité a indiqué que le coût global du projet est modeste.

### **Informations / Questions diverses**

#### **- Population :**

- Naissance le 21 juin d'Alcyone BOUCHERAT MOUSSOUNI, fils de Mélina MOUSSOUNI et de Ferdinand BOUCHERAT, (qui est le fils d'Eva MATHIEU).
- Décès le 4 juillet de la regrettée Mme Monique MAGNAN veuve PAVONE

#### **- PLU :**

Avant d'engager les démarches dans le cadre d'une rupture pour faute, un ultime recommandé a été adressé à INGETER pour définir les modalités d'une rupture à l'amiable du contrat.

#### **- Ecole :**

Le passage à la semaine de 4 jours met en avant le problème de la pause méridienne. L'organisation des transports scolaires fait que la pause méridienne serait de 1h25 au lieu de 1h30 comme exigé par le ministère de l'Education Nationale. Une demande de dérogation a été adressée au Ministre de l'Education Nationale sous couvert du DASEN (qui en 1<sup>ère</sup> information avait validé la pause de 1h25).

**- Centrales Villageoises de La Lance :** L'Assemblée Générale aura lieu le 10 juillet, à la salle des fêtes du village

**- Demi-finale de football :** dans un esprit festif et convivial, la retransmission de la demi finale France-Belgique est organisée le 10 Juillet, à la Salle des Fêtes.

**- Inauguration le 15 Juillet** de « *Un temps pour moi* », au quartier du Serre de Turc, espace alternatif regroupant des professionnels formés et certifiés, oeuvrant pour le bien-être des personnes.

Séance levée à 20 heures 40.